

Notre coffre à outils

Francine Lussier-Labelle

Chaque pharmacien possède un coffre à outils. Dans le milieu hospitalier, nous pouvons même dire que nous en traînons deux. Le premier se trouve dans nos poches de sarrau : de nombreux livres et tableaux de références. Le deuxième est virtuel. Le contenu de ce dernier augmente quotidiennement : l'acquisition de nouvelles connaissances, de nouvelles expériences, les résultats de nos relations avec nos patients et les autres intervenants, notre façon d'être et de faire, bref nos compétences et nos aptitudes.

Le pharmacien est un humain, et l'humain par définition est influençable, par son entourage, ses collègues, les conférenciers qu'il entend, les représentants pharmaceutiques, le gouvernement, les directions d'établissements et les patients. Tous ces rapports humains modulent notre coffre à outils.

Comme bien souvent dans la vie, le coffre grossit chaque jour : on ajoute une nouvelle information, une nouvelle approche avec un patient difficile... Mais on ne fait pas souvent le ménage. Aujourd'hui, le coffre à outils du pharmacien déborde.

Notre conception de l'éthique, de la morale et les valeurs de la pratique de pharmacie se retrouvent quelquefois au fond de ce coffre. Il faut retrouver cet outil précieux, le dépoussiérer et le placer au-dessus des autres outils. Il contient nos obligations envers le patient, le public et la profession. Le code de déontologie est un outil qui doit faciliter, aider et préciser les responsabilités et les devoirs de tout professionnel.

L'Ordre des pharmaciens du Québec entreprend une vaste consultation sur le nouveau code de déontologie. Cette consultation nous permettra de faire le ménage de notre coffre. Ces discussions touchent tout le monde : du jeune pharmacien récemment gradué au plus expérimenté, du clinicien au gestionnaire, de la pratique privée à la pratique en établissement. Nous devons tous et toutes y réfléchir et y participer.

La profession de pharmacien doit retrouver sa crédibilité et la confiance du public. Nous devons retrouver une fierté à nous nommer au téléphone comme pharmacien, pharmacienne et à signer notre nom suivi du mot pharmacien, pharmacienne sur tous nos documents.

La révision du code de déontologie, un événement majeur pour la profession.

Francine Lussier-Labelle, B. Pharm., D. Ph., est chef du département de pharmacie à la Cité de la santé de Laval et présidente du conseil d'administration de l'A.P.E.S.